

Avignon, le 19 janvier 2026

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 15 ET 22 MARS 2026 – DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les déclarations de candidature aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 sont obligatoires pour toutes les listes candidates et pour chaque tour de scrutin.

Elles devront être déposées les ***jours ouvrés du lundi 09 février 2026 au jeudi 26 février 2026 pour le 1^{er} tour de scrutin et du lundi 16 mars 2026 au mardi 17 mars 2026 pour le second tour de scrutin*** aux lieux et horaires suivants :

– pour les communes de l'arrondissement d'Avignon ainsi que pour les communes d'Althen-des-Paluds, Caderousse, Courthézon et Châteauneuf-du-Pape, ***à la préfecture de Vaucluse***, 2, avenue de la Folie à Avignon, Bâtiment A, Bureau de la réglementation, des titres et des élections: ***de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 (de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 18h00 les jeudi 26 février 2026 et mardi 17 mars 2026)***

– pour les communes de l'arrondissement d'Apt en sous-préfecture d'Apt, Place Gabriel Péri à Apt: ***de 09h00 à 16h30 (18h00 les jeudi 26 février 2026 et mardi 17 mars 2026)***

– pour les communes de l'arrondissement de Carpentras en sous-préfecture de Carpentras, rue de la sous-préfecture à Carpentras: ***de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 les jeudi 26 février 2026 et mardi 17 mars 2026)***

Aucune candidature ne pourra être enregistrée en dehors de ces dates et horaires.

Pour le 1^{er} tour, il est vivement recommandé aux candidats positionnés en tête de liste de prendre rendez-vous pour déposer leur candidature.

Le planning de rendez-vous est accessible à partir du site internet de la préfecture :

<https://www.vaucluse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Elections-politiques/Elections-municipales-et-communautaires-2026/CANDIDATURES>

Les candidats en tête de liste doivent s'assurer de la bonne complétude des dossiers.

Les formulaires, documents et informations utiles sont accessibles dans les mementos à l'usage des candidats et sur le site internet de la préfecture :

<https://www.vaucluse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Elections-politiques/Elections-municipales-et-communautaires-2026>

Seuls les nouveaux cerfa publiés dans les mementos ou sur le site internet précité ou sur service-public.gouv.fr devront être utilisés.